



DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales: decision 4-2024

OBJET : Demande de subvention FIC 2024 - CONSEIL DEPARTEMENTAL – AIRE DE JEUX SAINT ANNE

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes,
- Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal, accordée au Maire du Muy par délibération n° 2020-17 du 22/06/2020,

Le Maire

DECIDE

De solliciter l'attribution d'une aide financière FIC la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental pour l'année 2024 pour les travaux de réfection de l'aire de jeux Saint Anne.

La commune s'engage, toutefois, à prendre à sa charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût HT	37 873.76 €
Conseil Départemental FIC 2024 - 50%	18 936.88 €
Autofinancement communal	18 936.88 €

Le Muy, le 28 mai 2024

Le Maire,

Mis en ligne sur le site ville-lemuy.fr

Le 29/05/2024

Classé de réception en préfecture
083-218300861-20240528-D-F4-2024-AU
Date de télétransmission : 29/05/2024
Date de réception préfecture : 29/05/2024